

Genre du véhicule Chariot de travail (véhicule spécial)	Marque de fabrique *) INTERNATIONAL	Type 5 4 1	Fiche d'homologation N° CH 5423 13
Constructeur Identification	INTERNATIONAL HARVESTER FRANCE, 170, Boulevard de la Vilette, Paris (F) "541" sur la plaquette du constructeur		
Plaquette constructeur N° du châssis Identification du moteur Importateur principal Véhicule homologué	à droite, latéralement sur le longeron, derrière la roue avant à droite, latéralement sur le longeron, derrière la roue avant "358 D" les 4 premiers chiffres du No du moteur, à l'arrière sur le bloc, sous le filtre à huile Aktiengesellschaft ROHRER - MARTI, 8105 Regensdorf 639		

<b>Châssis</b>		<b>Moteur</b>			
Nombre d'essieux	2	Nombre de roues	4	Marque	INTERNATIONAL
Direction	hydrostatique, assistance hydraulique, sur roues AR		Construction	en ligne	Type
Transmission	mécanique, non synchronisée, variateur		Carburant	D	Position
Nombre de vitesses	3 sans paliers	Entraînement	sur roues avant		
Frein de service	mécanique, à disques, sur les arbres ritzel resp. sur les roues avant		Refroidissement	eau	Nombre cylindres
Frein auxiliaire	frein indépendant, 2 pédales avec verrouillage mécanique, à expansion interne, sur l'arbre primaire de la boîte c.v. resp. sur les roues AV		Alésage	98,4	Course
Frein d'arrêt	identique au frein auxiliaire		Cylindrée	5863	CV-impôt
Ralentisseur	-		Puissance en kW DIN	83 CV 113	à t/min
Contrôle 2 circuits	-		Brut à proximité Silencieux	96 dB/A	à t/min
			Mesure des gaz	1 = 710 x Ø 220 mm	
			Déparasitage	BOSCH noirçissement 1,0 (2750 t/min = V-max.)	

<b>Carrosserie</b>	moissonneuse-batteuse		<b>Poids</b>	avant	arrière	total
Nombre de portes	-		Poids à vide	4670	1480	6150 +)
Centures sécurité	-		Charge utile	4670	1480	6150
Cela	1= 400x300x230mm		Poids total	6760	2550	9310
Antivol	-		Garantie fabr.	18,4 - 30	13,0/65 - 18	(Variantes
Nombre de places	t 1	av	Dimens. pneus	6 / 1,4	12 / 3,5	voir
Dimensions +)	intérieur	extérieur	Ply/bars	5170	4620	remarques)
Longueur	7850		Charge pour V max	25	25	
Largeur	3500		Empattements	3310 /		
Hauteur	3970		Essieu double	av 2480 ar 1100		
Porte à faux	lat.	285	Voie	av - ar -		
	av	2950	Voies	av - ar -		
	ar.	1590	Braquage	g 13600 d 12900		
Distance volant - vers l'avant du véhicule -			Garantie poids remorquable avec frein			
			Garantie poids remorquable sans frein			
			Garantie poids de l'ensemble			
			Poids remorquable testé			
			Vitesse maximale selon le constructeur	20,8 km/h		
			Vitesse maximale testée	22 km/h		

Équipement §)		CR	(E)
Feux de route		CR	(E)
Feux de croisement		CR	(E)
Feux de position		A	(E) séparés
Feux rouges		R	(E)
Feux stop		S1	(E) (HELLA)
Clignoteurs	av	HELLA K 12716	(K 12778 ar 2a (E)
Catadioptres	av		ar I (E)
Feux de gabarit	av		gr
Feux complémentaires		feu orange HELLA CH 1 1280 03/04	
Eclairage plaque			
Essuie-glace			avec/sans lave-glace
Avertisseurs		SEIMA E2 834	
		ou d'autres modèles homologués	

Indications pour le permis de circulation

Genre du véhicule	Chariot de travail (véhicule spécial)		
Marque et type	INTERNATIONAL 541		
Homologation			
N°	CH	5423 13	
Carrosserie	moissonneuse-batteuse		
Places	total	1	avant
Poids à vide	6150	Carburant	D
Charge utile	-	CV-impôt	29,86
Poids total	6150	Cylindrée	5863

Remarques, modifications, conditions et inscription dans le permis de circulation

- \* ) Véhicule spécial : largeur = 3500 mm
- \*\* ) Mesures du bruit selon l'OCE: avec le véhicule en marche = 21,1 km/h, sans palier = 85,75 dB/A.  
à proximité = à 100 cm du coffre du secoueur, à gauche.
- + ) Dimensions + poids : avec la table de coupe la plus étroite.
- § ) Équipement : la hauteur des feux de croisement et des clignoteurs latéraux est admise pour raisons techniques; le rétroviseur de droite doit être monté de telle manière qu'il permette d'observer la chaussée vers l'arrière sur une distance d'au moins 100 m (art. 25/2, OCE).

A noter dans le permis de circulation:

- 115 - feu orange obligatoire; (lorsque la largeur dépasse 3 m)
- 125 - autorisation spéciale obligatoire;
- 137 - signalisation jaune/noir: la poutre de protection devant le rabatteur; les supports des feux arrière; l'échelle; le capot de sortie de la paille;
- 138 - protection : sur la poutre faucheuse;
- 139 - doivent être enlevés : poutres faucheuses d'une largeur dépassant 3500 mm; les diviseurs;
- 141 - doivent être assurées : la table de coupe à la hauteur prévue; la goulotte de décharge doit être repliée; l'échelle doit être relevée; la tôle de l'entonnoir de sortie à l'arrière à gauche doit être relevée.

Lieu et date de l'homologation Regensdorf, 07.06.79

Service fédéral d'homologation